

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1923

présenté par
Mme Park

ARTICLE 38 BIS A

À la dernière phrase de l'alinéa 28, substituer au mot :

« périmètres »

le mot :

« périmètre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.